

JEUDI

14 MARS 1833.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine. On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BADEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103.



TROISIEME ANNEE.

N° 160.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est; pour Lyon, de 7 francs pour trois mois, de 13 francs pour six mois, et de 23 francs pour l'année. On ajoutera deux francs par trimestre pour le dehors. Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau, francs de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

14 mars 1831 : Saisie de la *Tribune*. — 14 mars 1832 : Continuation des troubles à Grenoble. — 15 mars 1831 : Insurrection à Muringues (Puy-de-Dôme). — 15 mars 1832 : Saisie de la *Tribune*. — 16 mars 1831. — Saisie de l'*Ami de la Vérité*, à Caen.

Un Jugement.

Pends-toi, procureur du roi, mon camarade; pends-toi, Chégaray, mon ami, tu n'auras pas cette fois le mérite de l'invention, et d'honneur! c'est dommage, car l'invention est jolie et figurera avec éclat dans l'histoire de la liberté du dix-neuvième siècle! Oh! oui, pends-toi, deux fois même, de peur de te manquer la première, car ce sont des Bava-rois qui vont avoir l'honneur de la découverte; des Bava-rois, ces braves alliés de la France qui ne nous ont jamais trahis, comme tout le monde sait. Mais que dis-je! non, ne te pends pas, car nous n'aurions pas le plaisir de t'entendre, de te voir et d'admirer ta sublime éloquence dans les procès de la *Glaneuse*, alors que tu vas tonner contre les abus de la presse et la perversité du siècle. Il est donc bien entendu que tu ne te pendras pas, et que, pour faire enrager tes ennemis, tu transplanteras en France la belle invention de la Bavière, car elle en vaut la peine, ma parole d'honneur! Tu m'as compris, car l'autre jour, au cabinet littéraire, je t'ai vu sourire de plaisir et de dépit en lisant la sentence prononcée contre un écrivain politique, par le tribunal suprême de Munich.

Et en effet, quel raffinement, quelle délicatesse dans cet arrêt mémorable! le journaliste est d'abord déclaré coupable du crime de lèse-majesté qui est de deuxième classe. Est-ce la majesté qui est de deuxième classe ou le crime? je penchais d'abord pour la pre-

mière interprétation; plus tard je me suis convaincu que je me trompais, que la majesté était réellement de première classe et que ce n'était que par humanité que les juges avaient déclaré le crime de la seconde. Braves juges, je vous remercie pour mon confrère, car il était bien coupable contre ce brave roi de Bavière, qui a la bonté de nous fournir des enfans pour les royaumes que nos soldats vont conquérir, et je m'attendais, je vous le dis dans toute la sincérité de mon ame, je m'attendais à le voir condamner à la potence. Vous avez été indulgens et vous avez donné au monde un grand exemple que notre pieux procureur du roi ne manquera pas d'imiter en requérant contre nous les peines prononcées contre le journaliste bavarois.

Ces peines sont : 1° *L'amende honorable à genoux, devant le portrait de sa majesté le roi*. Hein! quel bel effet cela fera de voir le rédacteur de la *Glaneuse*, la corde au cou, le cierge à la main, pieds nus, venir sur la place du roi Louis XVIII de la branche aînée, faire amende honorable au portrait du roi Louis-Philippe de la branche cadette. Cependant je vous conseillerais quelque chose de mieux si j'osais, ce serait de faire venir le roi afin qu'il reçût en personne, à ses pieds sacrés, la réparation de tous les outrages que lui a fait notre petit journal.

2° *Trois ans de prison*; il n'y a rien à dire à cela, c'est raisonnable; je pencherais même à croire que ce n'est pas assez, mais je m'en rapporte là-dessus à la sagesse du tribunal.

3° *Le confinement dans un cachot séparé, le 3 juillet de chaque année de son emprisonnement*. En Bavière on a mis cette réclusion extraordinaire, cette claustration particulière dans la prison, au 3 juillet; cela ne voudrait rien dire en France: je voudrais qu'elle fût fixée pour notre gérant au jour de la St-Philippe, et que dans cette



journée mémorable, alors que tous les citoyens, toutes les citoyennes et tous les lampions civils et militaires, se livrent aux ébaudissemens de leur amour et de leur tendresse monarchique, notre scélérat de républicain fût attaché par les pieds et par les mains, avec un corset de force et des lunettes rouges sur les yeux, pour lui apprendre à ne plus parler jamais de notre vertueux monarque.

4° *L'observation d'un jeûne de quinze jours chaque mois de juillet de la durée triennale de son emprisonnement, de manière qu'il ne doit recevoir pendant trois jours que du pain et de l'eau, pendant les trois jours suivans la nourriture due aux prisonniers, et ainsi de suite pendant la quinzaine.*

Ma foi, procureur du roi, mon ami, il n'y a rien à ajouter à cela, rien à retrancher non plus, morbleu ! tout est prévu, tout est indiqué, réglé avec une sagesse admirable ; c'est très beau, d'honneur ! pour des juges bavaïrois ; je ne connais personne en France capable d'en faire autant. Mais ce que je ne puis trop admirer, c'est l'idée merveilleuse d'avoir placé la peine précisément au mois de juillet qui a fait tant de mal à tous les souverains de première et de seconde classe, et dont il est juste de se venger sur tous ceux qui ont cru que ce vilain mois, que Dieu efface du calendrier, aurait quelques résultats heureux pour la liberté.

Mais s'il est juste de punir le Bavaïrois dans ce mois de malheur et de malédiction, combien il serait plus juste et plus moral de punir à la même époque, un Français, un faiseur de révolution, un buveur de sang, un rédacteur de la *Glaneuse*, quoi ! et c'est tout dire ! un homme qui chaque jour dans sa feuille subversive de tous principes, fait des appels aux passions et aux pavés, qui attend la république avec impatience, et qui a eu l'audace d'exciter au mépris et à la haine du vertueux monarque qui nous gouverne, et que par conséquent tous les Français doivent chérir.

En conséquence de toutes les considérations auxquelles je viens de me livrer, je te supplie, mon beau procureur du roi, de requérir contre le gérant de la *Glaneuse* toutes les peines prononcées contre le journaliste de Bavière, ne voulant pas que tu restes en arrière du tribunal de Munich, et que tu sois jamais vaincu dans les combats que la saine partie de la nation livre aux amis de la liberté.

Laffitte.

Tout le monde sait que c'est en partie à l'immense fortune de Laffitte que Louis-Philippe a dû le trône. Mais il fallut sacrifier cette fortune au renversement d'une dynastie contre laquelle il avait lutté pendant quinze ans. Laffitte n'hésita pas. — Charles X fut chassé de France.

— Alors pour soutenir le crédit du généreux patriote, la banque lui prêta trois millions pour lesquels le nouveau roi se porta caution. — Aujourd'hui Laffitte, menacé d'une expropriation judiciaire, vend ses propriétés : — Louis-Philippe a oublié d'où lui venait la couronne et a dit qu'il ne paierait qu'autant que la fortune de

Laffitte ne pourrait faire face à sa dette. — Cette dette contractée au nom de la France, c'est Louis-Philippe seul qui en a profité, cependant !.....

L'histoire des rois sera toujours la même.

LE HIBOU, LE RENARD ET LA BASSE-COUR.

Un vieux Hibou régnait sur une basse-cour ;

Ce roi, d'un esprit assez mince,

Faisait, en qualité de prince,

Maintes sottises chaque jour.

D'Hécate les odieux prêtres,

Animaux fainéans, hypocrites et traîtres,

Poussaient à quelque coup d'état ;

Ce chef-d'œuvre de l'arbitraire,

Aux libertés faisant la guerre,

Doit sourire à tout potentat.

Le Hibou dit : j'abhorre la lumière,

Elle affaiblit ma royale paupière.

Défense aux coqs de chanter le retour

Du jour.

En lisant ce décret la basse-cour s'insurge ;

Le peuple s'écrie outragé,

De son tyran que l'on le purge,

Et soudain il en est purgé ;

Le Hibou fuit, et du trône s'exile.

Un perfide Renard, écornifleur habile,

Emmielle son corps, et du plus fin duvet

Le revêt.

Ce renard, car il faut le dire,

Qui dans Machiavel avait appris à lire,

Offre de se sacrifier

Pour le salut du poulailler.

Maint canard doctrinaire, et mainte superbe oie,

En poussent mille cris de joie.

Tout le peuple dindon gloussait en son honneur,

Et gonflant de son cou l'orgueilleuse écarlate,

Jurait, en étendant la patte,

Que le prince nouveau régnait pour son bonheur.

Cependant les oiseaux partisans des ténèbres

Provoquent en duel les Coqs les plus célèbres,

Pour venger les Hiboux honteusement chassés.

Un Coq jamais le combat ne refuse ;

Soit mépris du danger, soit maladresse ou ruse,

Plusieurs oiseaux guerriers se trouvèrent blessés.

Allons, courage, amis, courage,

S'écrie un Perroquet, déchirez-vous le flanc ;

Arrachez-vous la crête, et que votre plumage

Dans les airs vole tout sanglant.

Le Renard applaudit à ce combat étrange.

Peuple imbécile ; à ce prince affamé

Tu te présentes tout plumé,

Pourquoi t'étonner s'il te mange.

Que dira l'Enfer ?

D'abord je dois déclarer que je ne crois pas à l'enfer, ce qui est loin d'impliquer que je mette en doute l'existence du diable. Au contraire, je crois aux bons et aux mauvais diables ; — aux bons, parce que j'en connais plusieurs, vrais gens de bien, ronflant douze heures sur vingt-quatre, digérant le reste de leur temps et faisant des niches à l'angora de la cuisine. Je vous le

dis, en vérité, ceux-là sont de bons diables. La vie est pour eux comme une torche goudronnée, qui brûle jusqu'au bout et s'éteint en fumée. Cette espèce de diables appartenait au juste-milieu avant qu'il fût devenu furieux. Aujourd'hui ces bons diables se sont retirés des affaires. Ils vivent de leurs derniers jours, mais ils ne s'en servent plus : quand M. Fulchiron sera civilisé, il fera un excellent diable ; — M. Gauthier est bon diable d'une émeute à une autre. Il pense.

Je ne vous parle pas des mauvais diables ; il est dangereux d'en parler, surtout depuis l'invention du délit d'outrages à la personne de M. Chose, ... vous savez bien, M. Chose?... le gros sauteur?... — Ce paillasse qui doit danser trois ans sans balancier?... — Oui! — Oh! c'est différent : n'en parlez pas.

Or donc, je vous vais parler de l'enfer auquel je ne crois pas, et je ne vous dirai rien des diables auxquels je crois.

Et sus, voilà : — Il y avait de par les buissons vendéens une femme-modèle, une vertu incarnée, chevauchant et travaillant pour un gamin que par une belle nuit M. Louis XVIII lui attacha aux entrailles ne sais trop comment, et que l'on nous donna comme du fruit légitime. — Vous savez du reste l'histoire de la duchesse de Berry ; — vous avez lu tout ce qui lui est tombé aux pieds d'épîtres en vers et de romances en prose, dès qu'elle fut au pouvoir de monsieur son oncle, ayant nom Louis-Philippe, roi des Français. — La *Gazette de France* tenait à cela : il était positif que le principe de la légitimité passait de souche en souche, de culotte en pantalon, jusqu'à perpétuité et sans alliage aucun. — Les niais commençaient à le croire... ils se battaient pour le prouver, ce qui ne prouvait rien du tout. — Malheureusement, l'impitoyable réalité triomphe toujours de la fiction ; — et l'autre jour, vous savez ce qu'a dit le *Moniteur* ?....

Le *Moniteur* appartient à la classe des bons diables.

Bon gré mal gré, il fallut se relever de ce coup terrible.... la royale veuve était enceinte et ses entrailles de princesse criaient déjà sous les coups de marteaux à l'aide desquels un petit citoyen anonyme annonçait son entrée dans le monde.

Il n'y avait pas même une partie secrète pour le prendre à la ruelle du lit et le porter aux Enfants-Trouvés, ce qui eût joliment refait les choses.... — C'était trop certain.... Il fallait une autre héroïne.

La *Gazette de France* a mis la main sur Madame d'Angoulême, et la *Gazette de France* s'est posé cette question : *Qu'en dira l'enfer ?*

Or, l'enfer a cherché dans ses archives, et l'enfer a trouvé la note suivante au milieu d'une grande foule de documens tous plus scandaleux les uns que les autres.

« A l'époque des journées de juillet on a saisi l'original d'une lettre écrite de la main de madame la duchesse d'Angoulême, où, pendant que le sang ruisselait dans Paris, elle recommandait de lui préparer UN BAIN PAS TROP CHAUD, et où elle disait : *J'ai vu AVEC BONHEUR que notre père et notre bon roi*

« vient ENFIN de prendre un parti conforme au vœu de tous les bons Français. »

Certes, voilà une princesse extraordinairement digne d'être nommée régente de France, mais je voudrais bien savoir *ce qu'en dirait l'enfer ?*

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 de ce mois, sont priés de le renouveler pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leur feuille.

NOUVELLES

Lyon.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE JEANNE ET DES CONDAMNÉS DE JUIN.

Vingt-huitième liste de souscription.

Mahussier, 2 f. — Gérard, chef d'atelier, 1 f. — Lanfray, 50 c. — Un républicain, 1 f. — Un Vizillois, républicain, 1 f. — Echalié, républicain, 50 c. — Agnès, républicain, 50 c. — Chavan 2 f.

Total, 8 50.

Nous avons raconté, dans notre numéro du 5, deux faits qui semblaient annoncer de la part du pouvoir l'intention d'entretenir entre les soldats et le peuple des sentimens de méfiance et de haine. Nous ne serions pas revenus sur ces faits si nous n'avions lu dans les journaux de Lyon un ordre du jour, signé baron Aymard. M. le général assure que le chef du poste de la barrière de St-Just a été injustement attaqué par la *Glaneuse*; et pour établir cette injustice, il cite un fait qui s'est passé à onze heures et dont nous n'avions aucune connaissance avant d'avoir lu l'ordre du jour de M. Aymard. Le fait consigné dans nos colonnes a eu lieu à dix heures, et nous persistons à le maintenir pour vrai. Oui, un sergent a ordonné à un factionnaire de FRAPPER des citoyens inoffensifs, et quoique le factionnaire ait refusé d'obéir, il était de notre devoir de signaler cet acte d'une brutalité révoltante. Si M. le baron désire des preuves, nous sommes prêts à les lui fournir.

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons lu avec le plus vif empressement le *programme républicain* que vous avez adressé à vos abonnés. Il y a deux moyens, est-il dit dans ce programme, de changer la face des choses : la révolution ou l'industrie. C'est par ce dernier moyen que les ouvriers de Lyon veulent arriver à leur émancipation. Eclairés par l'exemple des ouvriers de l'Angleterre, si nous voulons comme eux être admis à voter pour nos représentans, nous voulons avant tout échapper à la verge de fer sous laquelle nous tiennent courbés les hommes qui nous exploitent. Avant de nous préoccuper de notre émancipation politique, nous avons voulu fonder une vaste association destinée à fixer d'une manière positive nos droits industriels. Les bases de cette association vous seront présentées, et l'intérêt que vous prenez à la classe ouvrière est pour nous un sûr garant que vous donnerez à ce nouveau plan d'association la plus grande publicité possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LAFOND, ouvrier.

A Monsieur le Rédacteur de la *GLANEUSE*.

Monsieur,

Il y a quelques jours que, après avoir acheté et payé mon billet, je cherchais à entrer au théâtre des Célestins, au milieu de la foule qui en encombraient les portes. Violemment repoussé par un sergent de ville qui se trouvait de garde à ce poste, j'avais sans doute le droit de lui adresser au moins quelques observations. C'est ce que je voulus faire, quand tout-à-coup un de ses confrères et lui me saisirent au

collet et me conduisirent au corps-de-garde. — Je voudrais bien savoir depuis quand nous payons l'octroi pour entretenir des hommes dont tout le mérite est de l'insolence et de la brutalité?

Je dois déclarer que l'un de MM. les commissaires de police ayant été mandé, je fus mis en liberté un quart-d'heure après ma détention. J'ai l'honneur, etc.

KELLY, ouvrier en soie,
Rue des Fossés, n. 11, à la Croix-Rousse.

NOTE DU RÉDACTEUR. — Nous avons été souvent témoins des brutalités dont se plaint M. Kelly; et si tous les jours le corps-de-garde des Célestins n'est pas encombré de prisonniers, c'est que nos citoyens, sachant qu'il n'y a rien à gagner avec la police, n'opposent que le calme et le silence à ses vexations. — Que les sergens de ville y songent cependant : tout le monde se connaît à Lyon, et ce ne sera pas impunément que l'on y essaierait les tueries du pont d'Arcole.

Nous nous empressons d'annoncer qu'une souscription en faveur des incendiés de la rue Raisin est ouverte au *Café Berthouix*, place des Célestins.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Les destinées de nos théâtres sont enfin fixées. Les artistes vont faire l'essai d'une république dramatique dont M. Lecomte a été proclamé président. Ils échappent par cette nouvelle combinaison au monopole immoral de l'argent. Désormais plus de rhumes pour les chanteurs, plus d'entorses pour les danseurs, plus de vapeurs pour ces dames. Ils sauront tous concourir au succès d'une entreprise à laquelle ils seront tous intéressés.

Nous ferons connaître les changemens qui s'opéreront dans le personnel des deux théâtres. Nous avons déjà la certitude que Madame *Herdiska* et *Breton* restent aux Célestins.

Allons, M. Lecomte, publiez votre prospectus. Nous avons la certitude que vos promesses n'auront pas le sort de celles que nous fit un jour un certain citoyen de notre connaissance.

Les cinq premiers numéros de l'EUROPE LITTÉRAIRE ont paru : ils contiennent, outre les articles sur les doctrines du journal, un compte rendu de la littérature allemande, par M. Heine, et de la peinture avant David, par M. Louis de Maynard; plusieurs articles sur les théâtres et sur les arts; par MM. Léon Gozlan, Ch. Rabou, comte Horace de Viel-Castel et baron de Triquety, etc., etc. Cinq nouvelles de MM. Eugène Scribe, Ch. Nodier, bibliophile Jacob, Frédéric Soulié, et baron de Montemart, etc., etc.

L'EUROPE LITTÉRAIRE aura publié, dans le cours du 1^{er} trimestre, un compte rendu particulier pour chaque branche de l'art dans chaque pays; l'ensemble de ce travail composera à lui seul toute une encyclopédie littéraire.

La première partie de l'EUROPE LITTÉRAIRE s'adresse principalement aux artistes et aux hommes que des études fortes, et l'habitude de la méditation, ont mis à même de suivre avec intérêt des théories d'art et la critique littéraire.

La seconde partie du journal est composée chaque jour d'une nouvelle, d'un conte, d'un roman, d'un fragment de voyage, ou d'un morceau littéraire intéressant; cette seconde partie s'adresse à la masse du public, qui cherche avant tout dans la lecture une récréation. Pour cette majorité des lecteurs, l'EUROPE LITTÉRAIRE sera un JOURNAL BIBLIOTHÈQUE; il pourra dispenser de l'achat d'aucuns livres, puisqu'il produira un échantillon successif du talent de tous les écrivains de la France et de l'étranger. Tous ces fragmens réunis composeront annuellement la valeur de 12 volumes in-8° de 500 pages; c'est-à-dire ce que peuvent lire, dans une année, les personnes qui font de la littérature un délassement.

L'EUROPE LITTÉRAIRE paraît les lundis, mercredis et vendredis. Tous les abonnemens déjà pris commenceront du 1^{er} mars.

On s'abonne à Paris, à l'hôtel de l'Europe littéraire, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 3, au coin du boulevard;

Chez Renduel, libraire de l'EUROPE LITTÉRAIRE pour la France, rue des Grands-Augustins, n° 22;

Chez Heideloff, libraire de l'EUROPE LITTÉRAIRE pour l'Allemagne, rue Vivienne, n° 16;

Chez tous les directeurs des postes et dans tous les bureaux de journaux des départemens.

Le prix de l'abonnement, pour Paris et les départemens, est de 64 fr. pour l'année; 52 fr. pour six mois; 16 fr. pour trois mois. — 80 fr. pour l'étranger.

GLANE.

Où vas-tu, disait-on à Esope? — Je n'en sais rien. — Si on adressait une pareille demande à un républicain, il pourrait presque répondre à coup sûr : *Je vais en prison.*

— La Gazette ne voit rien dans le mariage secret de la duchesse qui puisse altérer l'admiration que son caractère héroïque a inspiré à toute la France. Désormais la Gazette se chargera de nos glanes.

— S'il neige en mars, il pourra bien grêler en juillet.

— Le choléra-morbus est à St-Petersbourg. Ce fléau fait plus que le juste-milieu, il venge les Polonais.

— Louis XV entretenait à grands frais des agens sur divers points pour fournir à la cour ainsi qu'à la ville une chronique scandaleuse. Chose l'a fait lui-même; c'est plus simple et plus économique.

— On va, dit-on, publier un ouvrage sous ce titre : *Du scandale considéré comme moyen gouvernemental.* Il sera dédié à quelqu'un.

— Nous connaissons un petit monsieur qui aime beaucoup les ouvriers; il leur porte intérêt..... à vingt pour cent.

Le prix des insertions est de 25 cent. la ligne.



NOUVEAU PRÉCIS

DES MALADIES DES ENFANS,

Fondé sur la doctrine physiologique, par Clarion J., D. M., de 200 pages in-8°, sur beau papier satiné, sorti des presses de M. Perret. Prix : 3 fr. 50 c. Chez M. Perret, imprimeur-éditeur, rue St-Dominique, n° 13; chez M. Babeuf, libraire, rue St-Dominique, et chez l'auteur, place de l'Herberie, n° 1, au 2^{me}, à Lyon.

Ce précis des maladies des enfans indique tous les soins que réclament les nouveau-nés, le lavage, la lactation, le choix d'une bonne nourrice, le sevrage, ensuite l'histoire et le traitement de toutes les maladies qui peuvent affecter les enfans.

L'auteur a mis tous ses soins pour être simple, précis et populaire, de telle manière que les mères puissent en faire leur profit, aussi avec ce livre les personnes étrangères à la médecine pourront elles-mêmes et sans le secours du médecin, traiter la plupart des maladies qui y sont décrites, et nous sommes persuadés que toutes les mères, jalouses de la santé de leurs enfans, se feront un devoir de faire l'acquisition de cet important ouvrage; et nous pensons qu'il sera toujours consulté avec fruit dans les maladies du premier âge.

Nous regrettons beaucoup que notre journal ne nous permette de donner une analyse de cet ouvrage qui nous paraît vraiment estimable, qui doit faire honneur à son auteur et beaucoup de bien à l'humanité. L'habile médecin-auteur qui n'est à Lyon que depuis huit mois a déjà enrichi notre ville de deux précieux ouvrages qui l'ont placé au premier rang de nos meilleurs praticiens-auteurs.

On trouve aussi chez l'auteur, place de l'Herberie, n. 1, au 2^{me} étage, son *Manuel médical*, publié en novembre dernier.

J. A. GRANIER, Gérant.